Commune d'Antigny

DÉLIBÉRATION
N° 2024/45

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 31 octobre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqués, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 9			
Votants : 11			
Votes	**Pour : 11**	**Contre : 0**	**Abstention : 0**

Présents : Monsieur Vincent LAUER, Monsieur Christophe LEFOULON, Madame Gisèle THEUTTHOUNE, Madame Noémie CHARTRIN, Madame Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, Madame Sylviane TESSIER, Monsieur Vincent CERISIER, Monsieur Alexandre CHABAUTY, Monsieur Aurélien THABUTEAU, Monsieur Alexandre CHASSAT.
Absents :
Absents excusés :
Madame Caroline DHYEVRE, Monsieur Thierry SOYER, Madame Sylviane TESSIER.
Procurations :
Monsieur Thierry SOYER donne procuration à Monsieur Vincent LAUER,
Madame Sylviane TESSIER donne procuration à Madame Gisèle THEUTTHOUNE.

Noémie CHARTRIN a été désignée comme secrétaire de séance

OBJET : Mise à jour des délégués (SIAG, CCVG, Centre Cantonal Culturel de Saint-Savin, Comité de jumelage de Saint-Savin et MJC Vigne aux Moines

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales il appartient au Conseil Municipal de désigner parmi ses membres les délégués aux divers syndicats ou E.P.C.I.

Après en avoir délibéré, les délégués du Conseil Municipal sont désignés ainsi qu'il suit :

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VIENNE ET GARTEMPE (dans l'ordre du tableau)

Un délégué titulaire ⇨Vincent LAUER
Un délégué suppléant ⇨Christophe LEFOULON

REPRÉSENTANTS DE LA CCVG AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT DE LA GARTEMPE (SIAG) – Délégués rivière

Deux délégués ⇨Christophe LEFOULON
⇨Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR

AR Prefecture
086-218600062-20241031-31102024_45-DE
Reçu le 06/11/2024

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
mairie@antigny86.fr

CENTRE CANTONAL CULTUREL DE SAINT-SAVIN

Deux délégués
⇨Gisèle THEUTTHOUNE
⇨Thierry SOYER

COMITÉ DE JUMELAGE DE SAINT SAVIN

Trois délégués
⇨Noémie CHARTRIN
⇨Gisèle THEUTTHOUNE
⇨Thierry SOYER

M.J.C. de la « VIGNE AUX MOINES »

Deux délégués
⇨Alexandre CHABAUTY
⇨Emmanuelle FAUTREL-BEAUR

Le **Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **VALIDE** les délégués nommés ci-dessus.

Fait à ANTIGNY, le 4 novembre 2024

Le Maire,
Vincent LAUER

MAIRIE d'ANTIGNY 86310 (Vienne)

AR Prefecture
086-218600062-20241031-31102024_45-DE
Reçu le 06/11/2024

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82
mairie@antigny86.fr